DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023-008

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur Grégory RODRIGUES PEREIRA, SARP NORMANDIE EST, ZA de Ther 5 rue Gustave Eiffel 60000 BEAUVAIS en date du 20 Avril 2023, qui souhaite effectuer des travaux de déménagement d'une cuve à fioul et pompage en occupant temporairement le domaine public devant le 21 rue des Grès Valois, le 4 mai 2023 de 8H30 à 18 H ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le 4 mai 2023 de 8 H 30 à 18 H, Monsieur Grégory RODRIGUES PEREIRA, SARP NORMANDIE EST, ZA de Ther 5 rue Gustave Eiffel 60000 BEAUVAIS est autorisé à procéder à des travaux de déménagement et de pompage d'une cuve à fioul au 21 rue des Grès Valois.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de l'emplacement de stationnement devant le 21 rue des Grès Valois pour les véhicules Poids lourd CH-7226kd et camionnette BZ-125-AX.
- circulation alternée ;
- sécurité : (mesures de sécurité pour préserver le passage des piétons).

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le concessionnaire.

Article 4 : L'entreprise VEOLIA, Exploitation Agence de Beauvais occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de l'entreprise VEOLIA Exploitation Agence de Beauvais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Montagny-en-Vexin

Loïc TAILLEBREST, Maire

Le 24 Avril 2023

